

**Communiqué de presse**

**du 7 juillet 2023**

## **A cheval, à pied en bateau ou kayak, les écogardes du Parc en action sur le littoral camarguais !**

De Port-Saint-Louis aux Saintes-Maries-de-la-Mer, s'étendent les immenses plages de Camargue. Ce littoral exceptionnel est dépourvu de toute urbanisation, ce qui en fait quelque chose de unique. Le Parc naturel régional de Camargue se mobilise afin que chacun puisse jouir d'un patrimoine exceptionnel, tout en préservant ces écosystèmes fragiles. Dans ce cadre, **deux dispositifs « Ecogardes à cheval » et « Ecogardes terrestres »** ont été mis en place par le Parc pour la saison d'été avec pour mission la surveillance, la sensibilisation et l'information du public à ces espaces littoraux de Camargue fragiles et exceptionnels. **A ces dispositifs s'ajoute cette année celui des « Ecogardes marins ».**

### **I. Les écogardes marins**

Dans le cadre du dispositif **«Garde Régionale Marine»** mise en place et financé par la Région Sud avec le soutien financier de l'Europe (FEAMP), le Parc naturel régional de Camargue a recruté cette année 2 écogardes marins de juin à septembre 2023.

Travaillant en binôme, en bateau, en kayak ou à pied selon le cas, leur rôle consiste à :

- Surveiller les aires marines protégées et zones de protection « forte », gérées par le Parc de Camargue (cantonement de pêche et zone de protection de biotope du golfe de Beauduc) ;
- Assurer une veille écologique sur l'ensemble de la zone marine du Parc des Saintes-Maries-de-la-Mer à Port-Saint-Louis du Rhône ;
- Sensibiliser les plaisanciers à quai ou en mer dans le cadre de la campagne Ecogestes en Méditerranée (Port Gardian, Port-Saint-Louis-du-Rhône) ;
- Sensibiliser le grand public ou les usagers de la mer dans le cadre d'animations ;
- Aider à la création et à l'installation d'outils pédagogiques (panneaux, affiches, eux pour enfants...etc.)
- Effectuer des relevés de données : fréquentation, veille écologique... ;
- Participer à des suivis et actions coordonnés par les agents du Parc travaillant en milieu marin ;
- Saisir des données et rédiger un bilan d'activités en fin de mission ;
- Entretien des moyens nautiques mis à disposition.

### **II. Les écogardes à cheval**

Suite à l'expérience très positive de 2021 et 2022, dans le cadre du dispositif **«Garde Régionale Forestière»** initié en 2018 par la Région Sud, le Parc naturel régional de Camargue a souhaité renouveler le recrutement de 4 écogardes à cheval, intervenant avec leurs propres chevaux de race Camargue pour la prévention et la sensibilisation à la protection de sa forêt littorale pendant l'été.

Sur une partie du territoire du Parc naturel régional de Camargue, sur des pinèdes à proximité du cordon dunaire saintois - de l'embouchure du Petit Rhône jusqu'à la frontière gardoise en remontant sur des terrains détenus par le Conservatoire du Littoral - sont apparus des enjeux de fermeture de milieux. Ces

espaces de plus en plus fréquentés, peu accessibles aux services de secours, deviennent sujets au risque incendie de manière importante.

Pour aider à la régulation des flux et à la surveillance de ces espaces, une Garde régionale Forestière a été mise en place sur le secteur du Grand radeau notamment.

L'intérêt de la réalisation de tournées à cheval a été constaté au niveau du contact avec les usagers de la plage et des espaces naturels avoisinant, le cheval agissant comme un tiers apaisant entre l'agent et la personne contactée ou interpellée.

Travaillant en binômes, leur rôle consiste à :

- Expliquer aux usagers de l'espace naturel, les dispositifs qui réglementent l'accès aux pinèdes littorales l'été sur le territoire d'un Parc ;
- Sensibiliser les visiteurs sur les bons comportements à adopter en milieu naturel et distribuer des brochures sur la prévention des forêts et les imprudences à ne pas commettre ;
- Informer les visiteurs sur les grandes missions du Parc naturel régional de Camargue et les lieux de découverte ;
- Recenser quantitativement et qualitativement la fréquentation à proximité des zones boisées sensibles ;
- Alerter sur un éventuel départ de feu, incivilités, pénétration massive de personnes dans les espaces naturels malgré l'interdiction.

Ce dispositif est financé par la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur et le Parc, avec le soutien de la SDIS (Pompiers des Bouches-du-Rhône), de la Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer et de la Manade Raynaud.

## **II Des écogardes terrestres**

Depuis 2011, la mise en place d'une équipe de 4 écogardes a été nécessaire pour patrouiller et sensibiliser les personnes présentes sur le site de Beauduc à la préservation et à la sauvegarde des espaces du littoral (Domaine public maritime et terrains du Conservatoire du littoral). En saison, ces 4 écogardes terrestres viennent renforcer les équipes permanentes qui interviennent sur les espaces naturels pour des missions d'accueil, de surveillance et de suivis naturalistes.

Ils assurent en binôme, parfois à 4 les week-ends de fortes affluences, des missions quotidiennes de deux grands types : la sensibilisation à l'environnement et la gestion des milieux naturels.

Concernant la sensibilisation, ils interviennent auprès des usagers pour prévenir les infractions et éveiller la conscience écoresponsable des citoyens. Leur rôle est essentiel pour informer et expliquer la réglementation afin de maintenir la biodiversité dans un bon état de conservation.

Concernant la gestion des milieux naturels, ils entretiennent les espaces naturels et participent au bon fonctionnement des écosystèmes à travers la lutte contre les espèces invasives, la réouverture des milieux, la gestion de l'eau, le ramassage des déchets etc.

Grâce à cette polyvalence, les écogardes se positionnent comme de véritables relais de terrain par leur présence quotidienne sur les sites. Ils recueillent différentes données de terrain (fréquentation des usages, espèces observées, veille réglementaire) et représentent un lien concret entre la structure du Parc et les acteurs locaux (associations locales, représentants de l'État, touristes, etc.). Une expérience qui a pu être renouvelée chaque année avec de nombreux retours positifs de la part des usagers.

Ce dispositif dit « Ecogardes » est financé par la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, la Ville d'Arles et le Parc. Avec l'appui de la gendarmerie, des gardes littoraux du Parc, et en partenariat avec les associations d'utilisateurs du littoral (cabaniers, plaisanciers, kitesurfers, pêcheurs...).

### **Contact presse :**

**Muriel Cervilla**, responsable communication et protocole

Tél. 04 90 97 19 89/06 21 87 00 32 Mail [m.cervilla@parc-camargue.fr](mailto:m.cervilla@parc-camargue.fr)